

# la lettre du petit esquelbecquois

NOVEMBRE 2002

N° 4



## NOUVELLES BRÈVES

### NOVEMBRE

- 9 Loto organisé par l'APEL École Saint Joseph à la salle St Joseph à 19 h.
- 10 Saint Martin : concours de betteraves sculptées - A déposer à la Maison du Westhoek entre 14 h et 15 h Remise des lots à 15 h 30 - 16 h défilé, départ Place Bergerot avec la participation de l'HBM.
- 10 «super» loto 15 h à la résidence du Val d'Yser organisé par l'association «Amicalement vôtre».
- 11 Cérémonies commémoratives, participation de tous les villages de la paroisse - rassemblement à 9 h 15 à la maison de retraite 10 h office religieux

VENDREDI 8 NOVEMBRE

20 H 30

*Église Saint Folquin*

RÉCITAL VIOLON ET PIANO

En partenariat avec l'association  
«Musiques en Eurorégion»

le duo lituanien

VILHEMAS CEPINSKI

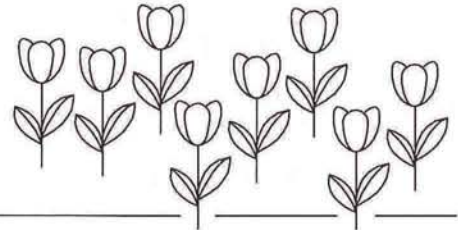
GUODA GEDVILAITĖ

*Prix des places 15 € et 8 €*

*Renseignements : Maison du Westhoek*

## fleurissement

*Valorisons notre cadre de vie ...*



L'image de notre département n'est pas reconnue à sa juste valeur pourtant depuis 1999, il est l'un des 16 départements classés «département fleuri».

Notre canton se place premier pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive.

Notre commune est classée, et ceci depuis 12 années successives, au niveau départemental, ceci grâce à une volonté communale et au travail des employés municipaux. (Marie-Ange, Marinette et Freddy)

Cette année Esquelbecq est 6<sup>ème</sup> de sa catégorie. Lors de cette remise des prix, le 12 octobre à Wasquehal, deux esquelbecquoises ont été primées :

Marie Ange SMAGGHE 10 clos des tilleuls dans la catégorie maisons avec jardins, et hors concours, catégories fenêtres et façades Anne-Marie OLLIVIER détient une plaque 2 fleurs. La mise en valeur de notre village passe par chacun de nous.

### *Avez-vous découvert le plaisir de fleurir ?*

Dès le printemps 2003, rejoignez les nombreux passionnés qui participent au concours communal.

Cette année la remise des prix aura lieu le 23 novembre à la Maison du Westhoek à 17 h 30.

Un nouveau site est à votre disposition : [www.fleurirlenord.com](http://www.fleurirlenord.com)



*Freddy, Marinette, Marie-Ange et Vincent chargé du suivi administratif.*

Depuis le 15 juillet 1975, la compétence de collecte et de traitement des ordures ménagères est confiée aux communes et à leurs groupements. Pour nous, à savoir le

**Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères.**

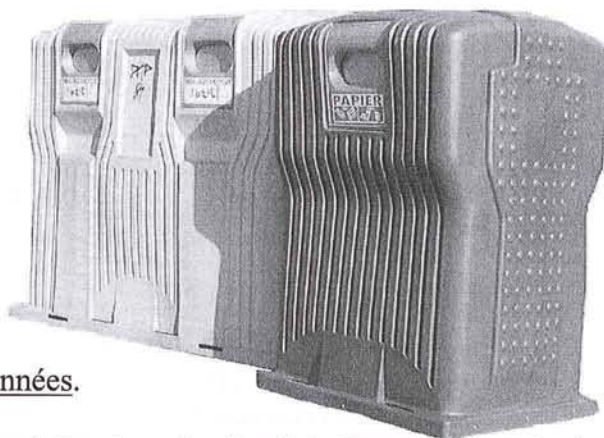
## TRI SÉLECTIF : l'affaire de tous

Pour pouvoir être en conformité avec la législation, le S.I.R.O.M. a mis en place sur l'ensemble des 55 communes qui compose le syndicat, un réseau de 135 conteneurs destinés à la récupération des déchets d'emballages ménagers.

Ce choix de l'apport volontaire a été fait pour des raisons techniques et financières. Sachez toutefois, que l'apport volontaire est une étape liminaire à une collecte sélective en porte-à-porte. Étape franchie dans les trois prochaines années.

(Au plus tard 2005).

Le ramassage par les camions est actuellement **hebdomadaire** (tous les jeudis). Devant le succès de cette mise en place, un ramassage supplémentaire sera sollicité auprès du S.I.R.O.M.



## EMBALLAGES A RECYCLER

Pensez à compacter tous vos emballages plastiques, cartons, briques alimentaires, emballages métalliques.

## EMPLACEMENT DES CONTAINERS :

Parking de l'Odéon (Rue de Pitgam) – Place de l'École A. AMMEUX – Rue Georges VAESKEN – Parking de la Gare.

**RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES** : chaque mercredi

**PILES USAGÉES** : hall d'entrée de la mairie

**COLLECTE DU VERRE** : chaque 1<sup>er</sup> lundi du mois, effectuée à domicile par les employés municipaux.

**COLLECTE DU PAPIER** : journaux, magazines, prospectus, cartons sont ramassés par les parents d'élèves de l'école publique, chaque 1<sup>er</sup> samedi du mois sauf août..

**BENNE A DÉCHETS VERTS** : Situé parking de l'Odéon, le ramassage est effectué 2 fois par semaine. Soyez gentils de remplir le fond de celle-ci et tassez vos branchages !

Une benne peut être mise à disposition lorsque plusieurs personnes se regroupent et justifient le remplissage dans les 2 jours. La demande est à déposer en mairie.

---

## C'est le moment de planter vos haies ! ...

HAIES DÉFENSIVES : houx, berbérís, prunellier, aubépine, églantier, ...

HAIES FLEURIES : cytise, symphorine, robinier, viorne, lilas, spirée, corète, millepertuis, deutzia, chèvrefeuille, genets, potentille, weigélia ...

HAIES BASSES : fusain, cornouiller sanguin, buis, charmillie, berbérís ...

HAIES BRISE-VENT : sureau, noisetier, aulnes, saules, hêtre ...

HAIES à FRUITS : framboisiers, sureau, groseilliers, noisetiers, cassis ...

Essences fortement déconseillées : thuyas, cyprès, lauriers cerise ...

*Les haies latérales et plantations d'arbres seront établies en se conformant au Code Civil et rural (soit en mitoyenneté soit en retrait de 0,50m ou de 2m suivant le caractère basse tige ou haute tige).*

*Les haies en façade seront de préférence composées d'une ou plusieurs essences régionales et de toutes façons basses, conformément au P.O.S.*

